

INTERPELLATION

de la députée (suppl.) Sophie Sarah Erne, SVPO / Freie Wähler, concernant le rétrécissement de la route de la vallée de Saas à cause de travaux d'entretien pas très intelligents / installation d'un mur-rideau en fer au hameau de Bodenbrücke (15.06.2012) 5.208

a) Aussitôt qu'une entreprise réalise une variante, les travaux se déroulent sans problèmes. Ils marchent tellement bien que même le futur utilisateur se réjouit à l'avance à l'idée du résultat final. C'est exactement ce qui arrive avec le chantier Zen Walken à Eisten. Cependant, la situation est toute différente sur les chantiers de Zermatt (Lüegelti) et de St-Niklaus/Grächen. Comment cela se fait-il?

b) Le chemin des planètes (chemin de randonnée) interrompu à Staldbach a été relié de nouveau à la route cantonale classée à l'aide de gigantesques escaliers en métal. (Cette fois, heureusement, le droit en matière de voirie a été respecté). En revanche, contrairement à ce qu'affirme le Conseil d'Etat, le raccordement sud à la route de la vallée de Saas n'a, quant à lui, plus été raccordé à la route cantonale classée. Les mêmes droits ne sont-ils pas applicables dans ces cas?

c) Malgré la proposition de la Confédération de limiter à quatre ans le décret pour la construction urgente de filets de protection contre les chutes de pierre, celui-ci a été étendu à une durée de neuf ans. Le premier lot a déjà été réalisé au Bodenbrücke. Ce qui est difficile à comprendre, c'est comment on a pu placer 90 % de ces filets parfaitement dissimulés dans la forêt, et les 10 % restants devant les arbres, à la vue de tous. On ne saurait tout de même imposer aux habitants du hameau de Bodenbrücke la vue quotidienne de ce rideau de fer?

d) Pendant plus de trente ans, le service d'entretien a constamment élargi et amélioré la route de la vallée de Saas. Puis ce sont les fondations des barrières de sécurité se trouvant sur le tronçon en direction de Saas-Fee qui ont dû être partiellement rénovées. Mais ces travaux ont été exécutés de telle sorte que la largeur de la route a été réduite de 40 cm à certains endroits, portant la largeur à 5.90 m. Or ces rétrécissements gênent considérablement le trafic, qui était jusque-là fluide. Des usagers de différentes entreprises (poste, etc.) nous ont abordés à ce sujet, ce qui est tout à fait compréhensible.

La pose d'une traverse en béton armé en forme de L sur le mur de soutènement permettrait d'entreprendre les consolidations requises. La sécurité optimale pourrait être garantie par l'installation de poteaux verticaux tous les deux mètres là où cela s'avèrerait nécessaire. Le déblayement de la neige de la route serait même facilité, et cela permettrait de réduire les frais de déblaiement et de préserver la largeur actuelle de la route.

Il n'est pas admissible que la largeur officielle d'une route principale suisse soit rétrécie, mettant ainsi en danger la sécurité et la fluidité du trafic. Le tronçon Viège – Saas-Fee n'est pas seulement parcouru souvent par des entreprises de transport touristiques, il constitue également l'une des lignes les plus empruntées par CarPostal Suisse SA.

Conclusion:

Nous prions le Conseil d'Etat de prendre clairement position sur les états de fait énumérés aux lettres a) à d) ci-dessus.

Sion, le 15 juin 2012
(09h45)

Sophie Sarah Erne, députée (suppl.),
SVPO / Freie Wähler